

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 061-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.177

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PEV (Schnegg, Lyss) (porte-parole)
PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen)
pvl (Alberucci, Ostermundigen)
Les Verts (Imboden, Bern)
PS-JS-PSA (Marti, Bern)
Aebi (Hellsau, UDC)

Cosignataires: 56

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.03.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Valeurs-repères stratégiques pour les Directions

Le Conseil-exécutif doit profiter de la réforme des Directions (motion 269-2015) pour renforcer la coopération stratégique des futures Directions.

Le Conseil-exécutif est donc chargé

1. d'harmoniser les stratégies et les valeurs-repères stratégiques existantes quant à leur cohérence ;
2. de définir les valeurs-repères communes nécessaires pour les futures Directions.

Développement :

De nombreuses stratégies sont établies au sein des Directions. Toutefois, elles ne sont pas harmonisées. Des thèmes importants comme l'organisation du territoire, l'infrastructure, le développement économique, les structures régionales (SACR), la formation et la sécurité sociale sont

traités de manière isolée. Afin de faire avancer le canton de Berne à moyen et à long terme, il faut décloisonner ce système.

Dans sa réponse à la motion 269-2015 « Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature 2018-2022 », qui a été adoptée haut la main par le Grand Conseil, le Conseil-exécutif est favorable à l'analyse de la répartition des tâches et de la réorganisation des Directions dans le but de distribuer les tâches de manière plus équilibrée et d'éliminer les points de friction et les redondances du système actuel.

Il est donc nécessaire de définir des valeurs-repères communes et contraignantes sur le long terme pour les domaines politiques ayant des effets sur l'organisation du territoire afin de renforcer la coopération entre les futures Directions et de l'adapter à la stratégie de développement cantonale.

Motivation de l'urgence : les exigences de la motion sont directement en rapport avec la réforme des Directions en cours et les exigences de la motion urgente « Valeurs-repères stratégiques pour les régions ».